



**Nicole BELLOUBET**  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice



**Christelle DUBOS**  
secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités  
et de la Santé

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Le 2 juillet 2019*

### **Nicole BELLOUBET et Christelle DUBOS présentent une feuille de route sur trois ans pour la santé des personnes placées sous main de justice.**

Ce mardi 2 juillet, Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines) la feuille de route 2019-2022 destinée à améliorer la prévention, l'accès aux soins et le repérage du handicap ou de la perte d'autonomie des personnes placées sous main de justice. Cette feuille vise à déployer 28 mesures, qui permettront notamment le développement de la télémédecine, le renforcement de la prévention au suicide ou le déploiement dans toutes les régions du service sanitaire dans les lieux de privation de liberté à destination des jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse.

La lutte contre les inégalités de santé une priorité majeure portée par le Gouvernement et qui doit s'intégrer dans toutes nos politiques publiques. Les personnes placées sous main de justice cumulent souvent des difficultés d'ordre sanitaire, économique ou social et la santé est un facteur de réinsertion primordial.

Issue de travaux collectifs de tous les acteurs impliqués, la feuille de route présentée ce jour vise à ce que les personnes placées sous-main de justice, détenus comme jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse, bénéficient, au même titre que l'ensemble de la population, des avancées de nos politiques dans la prévention comme dans le soin.

La feuille de route 2019-2022 pour la Santé des personnes placées sous main de justice se fixe 5 priorités :

- Mieux suivre l'état de santé global des détenus
- Développer la prévention et la promotion de la santé auprès des détenus
- Améliorer l'accès aux soins des personnes détenues
- Repérer et prendre en charge la dépendance en milieu carcéral
- Assurer la continuité de la prise en charge à la sortie de la détention

Pour accéder au dossier de presse : <https://we.tl/t-iY1FfKYnHf>

#### Contacts presse :

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr – 01 44 77 63 15  
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60